

Séance extraordinaire du 24 avril 2023

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le lundi 24 avril 2023 à 19h00 à la salle de travail du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 24 avril 2023 a été transmis, en bonne et due forme le 20 avril 2023 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 20 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-04-081

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mandat – Signataires de la lettre d'intention projet DEVA 6 inc.
4. Mandat – Signataires de la promesse de vente de l'immeuble du 665 rang York
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. Mandat – Signataires de la lettre d'intention projet DEVA 6 inc.

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire des lots 5 120 685 et 5 120 686;

ATTENDU QUE ces lots représentent un passif pour la Municipalité à titre de terrains contaminés;

ATTENDU QUE l'entreprise de développement immobilier DEVA 6 inc. est intéressée à développer un projet résidentiel sur ces terrains;

ATTENDU QU' une lettre d'intention a été élaborée afin de satisfaire les deux parties quant à la cession des terrains,

2023-04-082

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Julie Maurice et le maire, monsieur Robert Sylvestre comme les représentants de la Municipalité pour la signature de la lettre d'intention concernant la cession des lots 5 120 685 et 5 120 686;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à la majorité

Vote contre : Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin

4. Mandat – Signataires de la promesse de vente de l'immeuble du 665 rang York

ATTENDU QUE la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D'Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure une entente relativement à l'acquisition de son immeuble sis au 665 rang York;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-083

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Julie Maurice et le maire, monsieur Robert Sylvestre comme les représentants de la municipalité pour la signature de la promesse de vente de l'immeuble sis au 665 rang York;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

2023-04-084

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 19 h 22.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.